



*Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux*

COÛT D'UN RACHAT DE SERVICE

Depuis février 2006, la CARRA a mis à la disposition des cotisants un service en ligne permettant d'effectuer le coût de rachat de service.

Antérieurement, ce service était à la disposition exclusive des employeurs et des organisations syndicales.

Trois types de rachat sont visés par ce service :

1. Période d'absence sans salaire;
2. Service effectué comme employé occasionnel entre 1973 et 1987;
3. Période de service antérieure à l'adhésion au RREGOP, soit avant le 1er juillet 1973.

Les absences sans salaire, en prolongation d'un congé de maternité, ne sont pas traitées par ce service.

Pour plus d'information : [Accueil de l'outil de la CARRA](#)

Robert Calvert
Coordonnateur RREGOP